

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

### **Avis d'examen professionnel pour le recrutement d'un adjoint des cadres de classe exceptionnelle**

NOR : *SJSH0840579V*

Un examen professionnel aura lieu au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (Nièvre) en vue de pourvoir 1 poste vacant dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 8-2 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990, modifié, les adjoints des cadres hospitaliers de classe normale ayant atteint le 7° échelon de ce grade, ainsi que les adjoints des cadres hospitaliers de classe supérieure.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier de Nevers, 1, boulevard de l'Hôpital, 58033 Nevers Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.